

Les Mathes, le 28 Mars 2021

Mesdames, Messieurs les Maires d'Arvert, Breuillet, Chaillevette, Etaules, La Tremblade, L'Eguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Royan, St-Augustin, St Georges-de-Didonne, St Palais-sur-Mer, St-Sulpice-de-Royan, Saujon, Vaux-sur-Mer,

Mesdames, Messieurs les Elus,

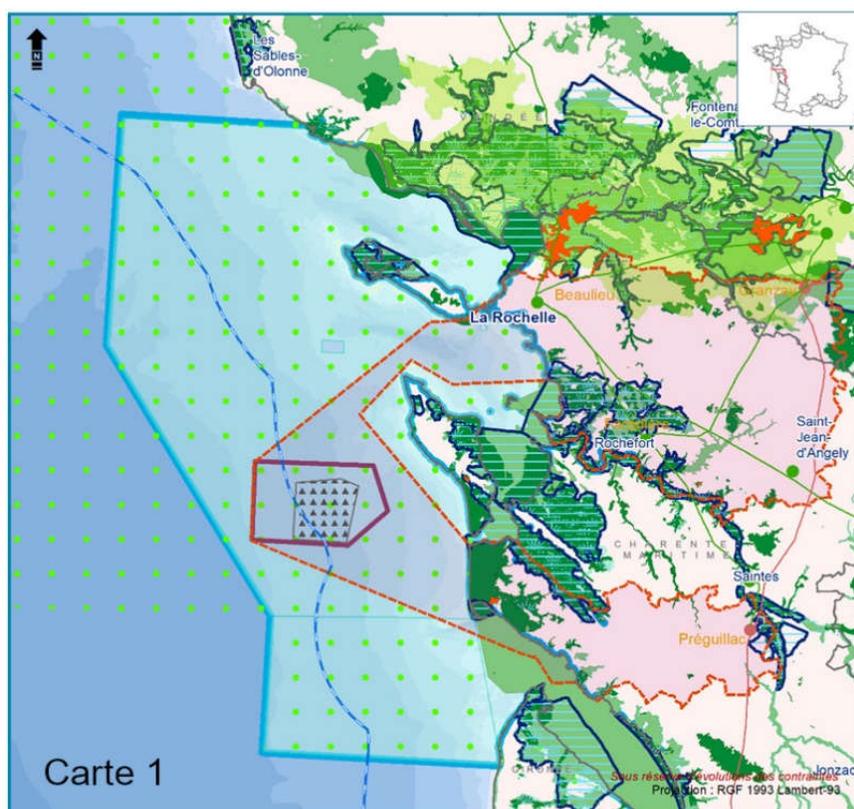
Le 22 janvier 2021 au Havre, se réunissait le Comité interministériel de la mer. Monsieur le premier ministre, Jean Castex y a annoncé le lancement du projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron portant sur une zone de 300 km².

Triplement de la surface initialement prévue

Des associations de la Presqu'île d'Arvert, qui suivent l'évolution du projet depuis 2015, ont ainsi appris que la zone de 100 km² initialement prévue pour l'implantation des éoliennes était portée à 300 km² ! Quasiment deux fois la surface de l'île d'Oléron.

Nos associations, soucieuses de conserver un environnement naturel exceptionnel qui attire des centaines de milliers de touristes chaque année, ont formé un collectif ([NEMO : Non à l'éolien en mer à Oléron](#)) pour s'opposer à l'installation de ces machines qui vont transformer notre littoral en parc industriel en mer et sur terre.

Pour se rendre compte de l'étendue du projet, nous disposons de la **carte 1** présentée par l'Etat dans ses documents officiels du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, le 14 décembre 2020.



On y voit la zone initiale du projet (en noir), son extension à 300 km² et, en rouge, les trajets possibles des raccordements au réseau électrique national.

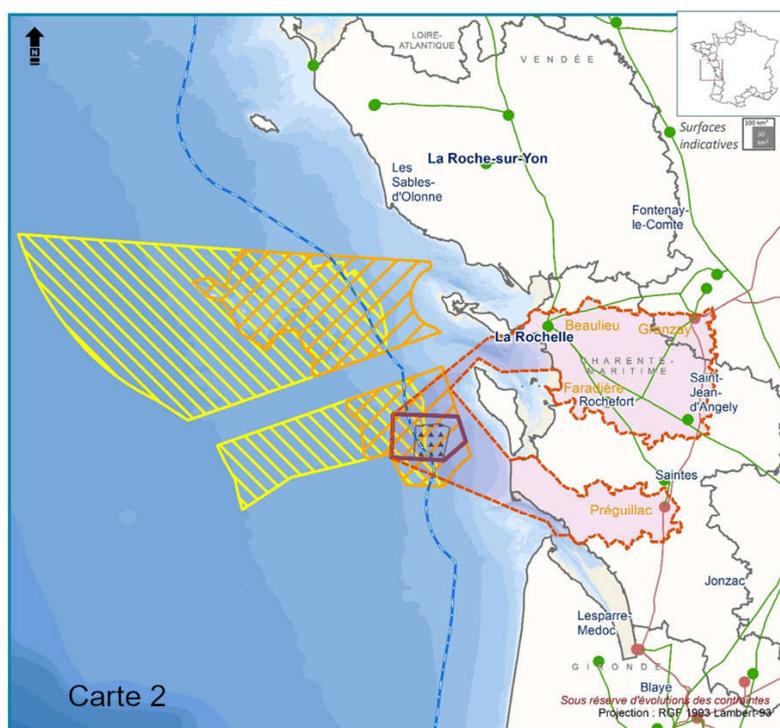
Ainsi le projet, qui devrait se situer au cœur de zones dotées d'une biodiversité exceptionnelle, reconnue dès 2009 par la désignation de sites Natura 2000 directive oiseaux et directive habitats, n'a jamais fait l'objet d'une concertation. Les directives européennes, déclinées dans la législation française, imposent au porteur de projet (l'Etat) de s'assurer que le projet ne sera pas source de dommage à l'environnement avant de lancer la procédure : l'Etat est passé outre en saisissant la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour une consultation courant été 2021 où les questions posées au public ne remettront pas en cause la pertinence de ce projet.

Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, créé il y a seulement 6 ans pour les protéger et les mettre en valeur, pourra être rebaptisé Parc Eolien Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Mais une seconde carte (**carte 2**) extraite du Document Stratégique de la Façade Sud-Atlantique, document officiel qui planifie le développement futur de l'espace maritime, montre qu'à l'avenir il s'agit d'un projet bien plus vaste et ambitieux que le parc éolien de 300 km²: des « grappes » de parcs éoliens posés ou flottants distribués au droit des îles de Ré et Oléron, jusqu'en Vendée, toujours au cœur des espaces naturels protégés (voir carte 1), et raccordées au réseau national via la Presqu'île d'Arvert et/ou la région de La Rochelle.

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement

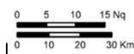


- Zone soumise à consultation du public (297 km²)
- Aire d'étude pour le raccordement
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Potentiel éolien flottant DSF
- Potentiel éolien posé DSF
- Site identifié en 2017

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Poste électrique | Ligne électrique |
| 225 kV | 225 kV |
| 400 kV | 400 kV |

- Préguillac: Nom des postes électriques
 La Rochelle: Préfecture
 Rochefort: Sous-Préfecture

- Sources:**
 MTE: Limites EMR
 Shom: Limites maritimes et bathymétrie
 RTE: Lignes, postes, zones de raccordement
 IGN: Limites administratives terrestres



Réalisation: Cerema - Janvier 2021

Les impacts

La Presqu'île d'Arvert sera impactée par les nuisances suivantes :

- Les éoliennes qui pourront culminer à quelque 260 m, seront visibles à des dizaines de km, non seulement depuis Oléron mais aussi depuis des communes qui n'imaginent pas encore être concernées. Depuis la Côte Sauvage, haut lieu touristique estival, les éoliennes et les plateformes techniques de transformation du courant seront parfaitement visibles. Leurs feux de signalisation agrémenteront les nuits.
- L'atterrage des câbles haute tension (et son bâtiment technique) était prévu, dans le projet initial de 2017, sur la Côte Sauvage, entre la Pointe Espagnole et la Bouverie. La nouvelle cartographie propose deux zones : une au sud qui va de la Pointe Espagnole au sud de l'estuaire, vers Meschers, une autre, plus au Nord, vers la Rochelle. La superficie du projet et les extensions futures peuvent laisser supposer que plusieurs nappes de câbles pourraient se raccorder à différents endroits sur le continent. La sécurité des réseaux haute (225 000 Volts) et très haute tension (400 000 Volts) de RTE est conditionnée par un maillage de ces réseaux, ce qui peut impliquer plusieurs points d'atterrage.
- Nos côtes sont très sensibles à l'érosion marine. Le cordon dunaire est fragile. La forêt de la Coubre, qualifiée forêt de protection, est une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Pour un atterrissage sur la presqu'île d'Arvert, le raccordement au réseau national est prévu au poste de Préguiillac au sud de Saintes. Il est question d'enfouir les câbles haute tension mais cela pose des problèmes techniques et des coûts bien supérieurs à une liaison aérienne sur de telles distances. La presqu'île et l'estuaire de la Seudre pourraient donc voir l'implantation de pylônes THT de plusieurs dizaines de mètres pour rejoindre le sud de Saintes.
- Les éoliennes seront à l'origine de pollutions marines, d'abord lors des travaux d'implantation, puis tout au long de leur exploitation : anodes sacrificielles, nettoyage des pales, produits contenus dans les rotors sont un danger pour la faune et la flore. Un déversement accidentel provoquera une pollution du milieu marin et de la côte, avec les risques que cela comporte pour les conchyliculteurs.
- Enfin, autre impact important, les pêcheurs professionnels, de Royan notamment, n'auront pas accès à la zone du parc éolien, comme c'est le cas dans la plupart des parcs éoliens existants. Le Comité Régional de la Pêche est absolument hostile au projet. Même punition pour tous les plaisanciers qui croisent au large d'Oléron.

Oui à la transition énergétique mais ...

Nos associations environnementales sont convaincues que la transition énergétique est nécessaire. Les solutions pour y parvenir sont multiples. Nous n'acceptons pas celle qui consiste à détruire notre environnement et à mettre en danger la biodiversité pour fournir une énergie aléatoire car non pilotable. Ce projet est porté par des industriels et des décideurs politiques qui ignorent le ressenti des populations concernées.

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de notre belle Presqu'île d'Arvert et des communes limitrophes, puisse cette information nourrir votre conviction sur ce projet qui remettrait en cause notre « Nature plein Cadre » (selon la devise de la commune des Mathes-La Palmyre).

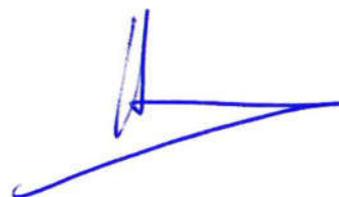
Cordialement



Monique Hyvernaud
Présidente
Nature en Pays d'Arvert
www.natvert.fr



Bernard Crozon
Président
Association des Propriétaires
de La Palmyre-Les Mathes
www.aplmlp17-association.com



Jacques Boulmer
Président
Demain Les Mathes
www.demain-les-mathes.fr

PS : ceci est la lettre d'information n°1. D'autres suivront décrivant les effets très négatifs de ce projet éolien offshore sur les côtes charentaises et vendéennes